

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation définitive pour une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Groupement d'exploitant en cours de création

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers (de type fixe pour une autorisation définitive
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	La liste des rubriques ICPE concernées est présentée dans le dossier "Éléments d'appréciation" joint à la demande d'examen.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation d'une centrale d'enrobage à chaud avec une production annuelle de 60 000 tonnes d'enrobés destinés aux chantiers locaux.

La centrale d'enrobage sera implantée dans une zone d'activité économique, sur la commune de Sablonceaux (17), à proximité de Saujon et dans un secteur aisément accessible depuis le réseau routier existant.

Le terrain d'implantation dans la zone d'activité est viabilisé. Les aménagements nécessaires à l'implantation de l'activité seront réalisés : aire étanchée en enrobés, aire empierrée, aires de rétention, bassin étanché de collecte des eaux de ruissellement, décanteurs déshuileur avec vannes d'obturation, bassins d'infiltration des eaux, local pour le personnel, clôtures, portail, signalétique ...

4.2 Objectifs du projet

Les enrobés produits seront destinés aux chantiers publics ou particuliers des environs. La localisation de cette centrale permettra d'éviter la fourniture d'enrobés à partir d'unités distantes de plusieurs dizaines de kilomètres, réduisant ainsi le trafic routier, la consommation d'énergie, les rejets de gaz à effet de serre.

La production annuelle sera de 60 000 tonnes d'enrobés avec une production moyenne de 300 tonnes/jour et maximale de 1 000 tonnes/jour. Le fonctionnement sera donc discontinu, en fonction des besoins des marchés. Compte tenu d'une capacité de production de la centrale de 160 tonnes/heure, la production annuelle sera satisfaite avec un fonctionnement pendant l'équivalent de 50 jours. Le fonctionnement de la centrale se déroulera sur l'année entière (200 jours/an), dans le créneau horaire 7h-22h (pas de fonctionnement de nuit).

La centrale d'enrobage, de conception moderne, fonctionnera au GPL (cuve implantée sur site) pour le réchauffage des enrobés (et non au fioul lourd comme cela est le cas sur les centrales plus anciennes ou de type mobile), générant ainsi moins de particules, oxydes de soufre ... dans les rejets. Le réchauffage du bitume (pour le rendre fluide) sera assuré par un dispositif électrique (et non par une chaudière fonctionnant au FOD et par fluide caloporteur). La cheminée s'élèvera à 31 m, permettant une dispersion correcte des rejets.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les aménagements nécessaires à l'implantation d'une centrale d'enrobage seront réalisés dès obtention de l'autorisation : aires étanchées et empierrées, bassins étanchés de collecte des eaux de ruissellement, décanteur déshuileur, local pour le personnel, clôtures, portail et signalétique.

Des aires de rétention d'un volume approprié seront réalisées sous les stockages d'hydrocarbures. Les dépotage de ces produits s'effectueront sur des aires étanchées formant rétention (pour le GPL) ou raccordées à un bassin étanché (pour les bitumes et le GNR).

La centrale d'enrobage sera mise en place : elle est constituée d'une ossature métallique s'élevant jusqu'à 31 m de hauteur (pour la cheminée).

Un hangar sera mis en place pour le stockage des sables (prévention des envols de poussières).

Des arbres de haute-jet seront mis en place sur la partie des terrains faisant face à la centrale et des haies arbustives seront plantées sur la périphérie du site pour favoriser l'insertion paysagère.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les granulats nécessaires à la fabrication des enrobés à chaud seront apportés et mis en stocks. De même des fraisats provenant de chantiers routiers seront mis en stocks pour être recyclés dans la fabrication des enrobés.

Les granulats sont repris à la chargeuse et déposés dans des trémies, dosés et acheminés par convoyeur vers un tambour sécheur malaxeur (TSM). Le TSM permet de chauffer les granulats à l'aide d'un brûleur au GPL d'une puissance de 11,85 MW. Le bitume est ensuite injecté, dans une proportion de 5 %, et malaxé avec les granulats pour produire les enrobés.

Les enrobés sont ensuite stockés dans une trémie calorifugée puis chargés dans les camions desservant le chantier routier à approvisionner.

En période de fonctionnement, il n'y aura qu'une chargeuse en évolution sur le site et des camions.

Les rejets gazeux et poussières sortant du TSM sont traités par un filtre à manches qui bloque les poussières. Les gaz sont ensuite rejetés par une cheminée de 31 m de hauteur assurant leur dispersion dans l'atmosphère.

Une chaudière annexe fonctionnant à l'électricité et d'une puissance de 188 kW permet de maintenir le bitume en température pour assurer sa fluidité.

L'ensemble des produits hydrocarbures (bitumes, GPL) est stocké dans des cuves placées sur une rétention d'un volume approprié (ou à double paroi pour le GNR pour la chargeuse).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Non soumis au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0. emprise des activités et bassin versant amont < 1 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du site	9 059 m ²
Production d'enrobés	160 000 tonnes/an
Surface de stockage de granulats (et de fraisats)	3 000 m ²
Produits hydrocarbures : GPL	70 m ³ (31 t)
GNR	5 m ³ (4,2 t)
Bitume	3 cuves de 60 m ³ (185 t au total)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Sablonceaux (17)
section C
lieu-dit "Lot Gâte Bien II"
partie de la parcelle 1364
lots 1,2,3 et 4 de la zone d'activité
économique de Gâte Bien tranche II

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 4 1' 19 "N Lat. 0 0 ° 5 4' 2 5 "W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	« Marais de la Seudre » (FR5400432) à 1 km au Sud-Est, « Marais et estuaire de la Seudre, île d'Oléron » (FR5412020) à 1 km au Sud-Est. Pas de relation directe entre ces sites Natura 2000 et les terrains du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les besoins en eau sont limités à l'arrosage des aires et des pistes en période sèche à l'aide d'un prélèvement sur le réseau d'adduction d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les abords ont été aménagés dans le cadre de la zone d'activité. Les terrains du projet ne sont pas occupés par des activités agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque lié au transport de matières dangereuses sur la RN 150 et la RD 117 ne concerne pas les terrains du projet de par leur situation à l'écart de ces routes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques naturels sur le secteur du projet sont : - inondation par remontée de nappe : sans effet direct sur le projet qui sera implanté à la surface du terrain naturel, pas de cuves enterrées, rétentions s'élevant au-dessus du sol, bassin étanché de collecte des eaux adapté à ce risque. - mouvements de terrain et séismes : sans effet direct sur le projet, les installations seront ancrées dans le sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de l'ordre de 20 à 25 rotations journalières de camions (essentiellement semi-remorques) pour acheminer les matières premières sur le site et reprendre les enrobés fabriqués vers les chantiers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émergences sonores auprès du plus proche voisinage (habitations) resteront inférieures à 1 dBA. Auprès des bâtiments (entrepôts, ateliers, bureaux) implantés dans la zone d'activité, elles seront au maximum de 5,3 dBA (seuil réglementaire de 6 dBA pour ce point). Pas de fonctionnement en période nocturne.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Odeurs d'enrobés perceptibles sur le site ou à proximité immédiate. Pas de nuisance olfactive, camions bâchés pour le transport des enrobés.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets gazeux liés à la fabrication des enrobés. Rejets de gaz d'échappement liés au fonctionnement de la chargeuse et à la circulation des camions.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets concernent les eaux de ruissellement qui sont collectées dans un bassin étanche puis rejetées après passage dans un décanteur déshuileur dans un bassin d'infiltration.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est à signaler dans les environs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un dossier présentant le projet, l'état actuel de l'environnement, les incidences du projet et les mesures prises est joint à ce formulaire.

Les impacts potentiels du projet sur le milieu naturel sont atténués par des mesures d'évitement (implantation sur un site dédié aux activités) et par des mesures de réduction (réductions des poussières, du risque incendie, des risques de pollution, ...). Avec l'application de ces mesures, les impacts résiduels seront faibles à négligeables. Aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire. Aucune espèce protégée ne sera affectée (non nécessité d'un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées).

Les impacts potentiels et les mesures sont détaillés dans l'étude écologique.

Il n'a pas été mis en évidence d'impact notable du projet sur la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'implantation définitive d'une centrale d'enrobage dans une zone d'activité, sans voisinage sensible. La centrale d'enrobage sera de conception récente. Les rejets dans l'atmosphère, émissions sonores, ... seront réduits.

le fonctionnement de cette installation ne générera pas de nuisance particulière en termes de bruit, rejets atmosphérique, gestion et rejet des eaux de ruissellement, santé humaine, milieu naturel ...

Il ne semble pas nécessaire que le projet envisagé ici fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un dossier présentant les éléments d'appréciation est joint à ce formulaire. Cette présentation des éléments d'appréciation, sous une forme similaire à celle d'une étude d'impact, permet de se rendre compte aisément du contexte actuel du site, des effets du projet et des mesures qui seront mises en oeuvre. Ce dossier de présentation des éléments d'appréciation comporte dans ses annexes : - les justificatifs de maîtrise foncière, - l'avis du maire sur le réaménagement du site.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE POIRE SUR VIE

le, 28 décembre 2017

Didier AIRIEAU Directeur Général d'ATLAN'ROUTE

Signature

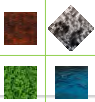


La demande est déposée par un Groupement d'exploitants (en cours de constitution). M. Didier AIRIEAU, Directeur Général d'ATLAN'ROUTE est le représentant du Groupement et signataire de la demande.

Les références des membres du Groupement d'exploitants sont présentées dans l'annexe de ce CERFA.

Annexe 2





Présentation du site



vue générale du site

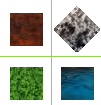


vue générale du site depuis la voirie de la ZAE, au fond, le chemin de Gate Ben

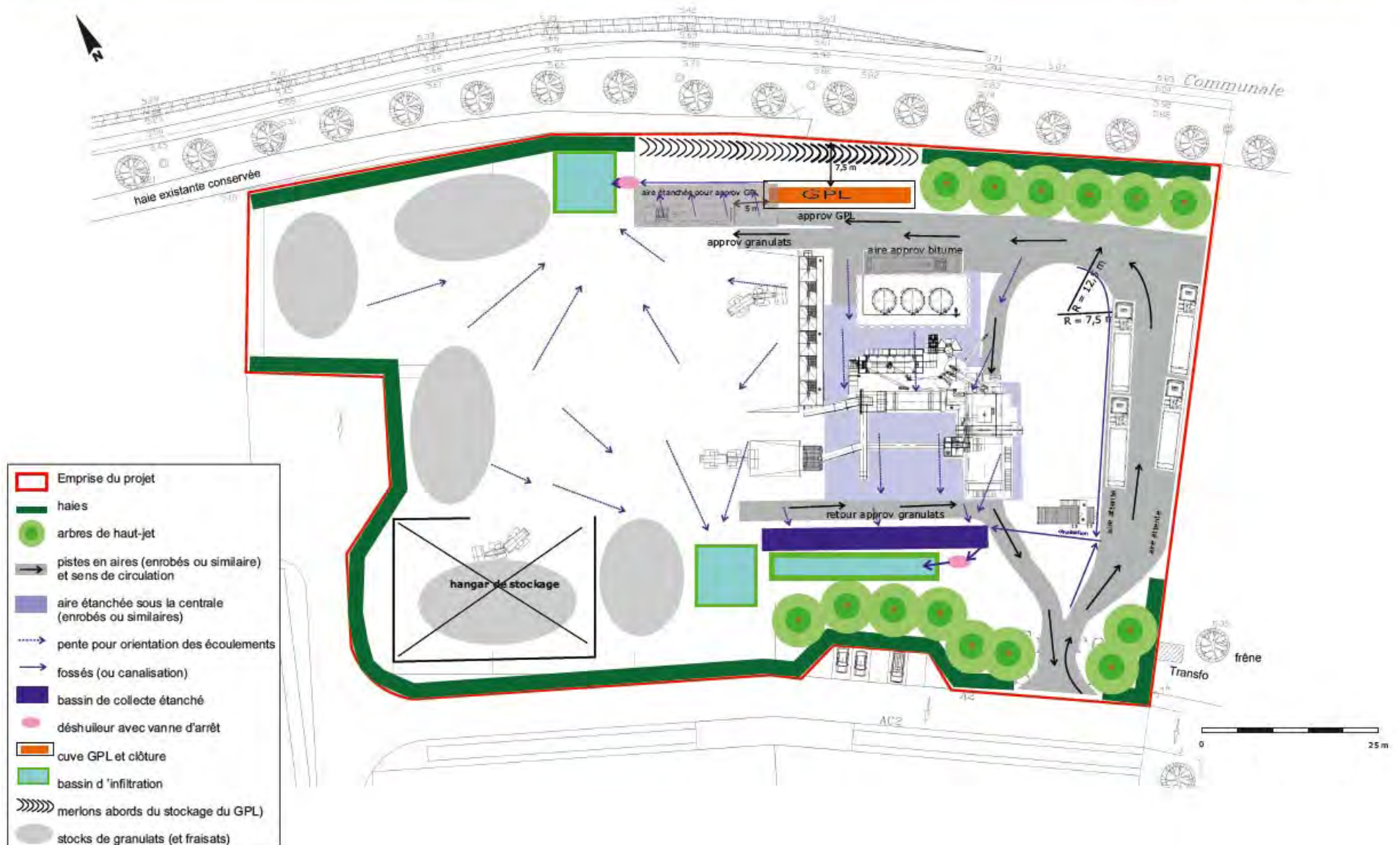


vue générale du site dans le contexte de la zone d'activités

Photographies réalisées par SOE en mars 2017



Plan d'implantation





Annexe 5

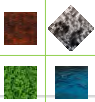
Plan des abords



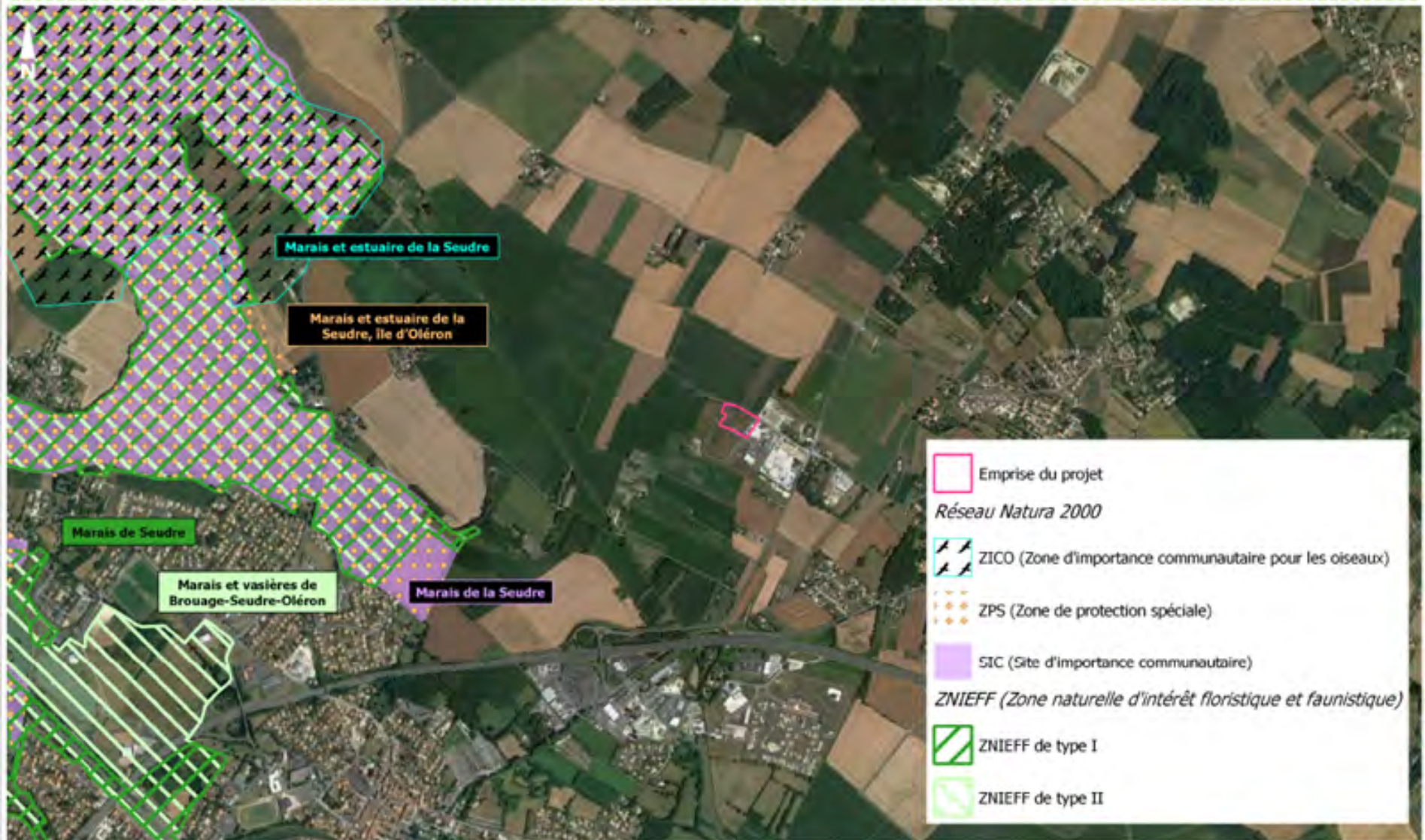
Source du fond de plan : Géoportail (février 2017)



-  Emprise du projet
-  Périmètre de 100 m autour du projet
- cultures** Affectation des terrains et des bâtiments



Zonages environnementaux



Source du fond de plan : Google satellite

0 200 400 600 800 m.

